Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution pour les Championnats de match décentralisés à la carabine et au pistolet 10m sur appui (CMDA)

La Section Tir sur appui édicte pour les Championnats de match décentralisés carabine et pistolet 10m sur appui (CMDA) les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

1. Objectif

Les CMDA offrent aux personnes intéressées la possibilité de tirer les programmes des Maîtrises de Tir sur appui tout en respectant les conditions requises pour la participation aux Championnats suisses de tir sur appui (CSA) dans les disciplines Carabine et Pistolet 10m.

2. Bases

2.1 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)

2.2 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF, édition 2021)

3. Période de tir

Ces compétitions peuvent avoir lieu du 1er octobre 2023 au 15 janvier 2024.

4. Droit de participation

4.1 Participation

Ce concours est soumis à l'obligation de la licence. Tous les participants doivent être titulaires d'une licence pour le tir sur appui de la discipline en question. Les sociétés sont responsables de la saisie correcte et intégrale des données de leurs membres dans l'Administration de la Fédération et des Sociétés (AFS).

4.2 Ressortissants étrangers

Les ressortissants étrangers peuvent tirer le CMD 10m et ont droit à la distinction. Ils ne peuvent toutefois concourir lors des Championnats suisses. Sur demande spéciale, ils peuvent toutefois y participer en tant qu'invités (ou MQS), à condition que le nombre de cibles disponibles le permettent. Dans un tel cas, ils sont mentionnés séparément en tant qu'invités dans le palmarès (sans classement, ni médaille).

Selon l'article 2, paragraphe 4 des RTSp, Règles pour les participants (Doc. N° 1.10.4025), les citoyens de la Principauté de Liechtenstein sont traités comme des Suisses (ne sont donc pas considérés comme des étrangers).

4.3 Classes d'âge / catégories

Les participants sont répartis dans les classes d'âge / catégories suivantes:

- Séniors 46 - 59 ans (1978 - 1965)
- Vétérans 60 - 69 ans (1964 - 1955)
- Seniors-vétérans à partir de 70 ans (1954 et plus âgés)

5. Organisation

5.1 Inscriptions et commandes du matériel

Les inscriptions et les commandes du matériel doivent être saisies sur la plateforme électronique de la FST (https://score.swissshooting.ch). Toutes les sociétés et les Associations membre reçoivent un identifiant par courriel. Le délai d'inscription échoue le **15 janvier 2024.**

5.2 Cibles à marquage électronique

Des autocollants de contrôle sont remis aux sociétés qui tirent sur des cibles à marquage électronique (Sius et Polytronic). Ces autocollants sont numérotés et doivent être utilisés pour chaque tireur dans leur ordre chronologique.

Les autocollants de contrôle doivent être apposés sur les bandes des imprimantes de façon telle que les premiers coups de compétition y soient sur-imprimés et bien visibles.

Il y a lieu de choisir le programme correspondant à l'arme de sport et à la discipline.

Les noms des tireurs doivent être inscrits sur les bandes de résultats.

Le Match-Key nécessaire pour la mise en service des cibles électroniques Meyton en vue du concours doit être téléchargé par la société au moyen de l'application WEB dont elle dispose.

Les résultats sont saisis dans l'application WEB et transmis électroniquement au responsable CMDA 10m.

5.3 Préposé au CMDA

Ignaz Juon, Les Prés d'Auvergne 133, 2536 Plagne
Mobile: 079 463 30 68 Courriel: ignaz.juon@swissshooting.ch

5.4 Responsables CMDA 10m

- **CMDA carabine 10m**
  Daniela Gyger, Dünnernstrasse 20, 4702 Oensingen
  Mobile: 079 440 97 28 Courriel: daniela.gyger@swissshooting.ch
- **CMDA pistolet 10m**
  Jakob Duppenthaler, Zeughausstrasse 4, 3400 Burgdorf
  Mobile: 079 480 52 50 Courriel: jakob.duppenthaler@swissshooting.ch

6. Programme de tir

6.1 Nombre coup

Chaque participant tire 30 coups, en position conforme aux RTSp.

6.2 Autocollants de contrôle

Sur les cibles pistolet 10m en carton il faut placer un autocollant de contrôle sur la 1ère cible et un sur la dernière. Deux coups sont tirés sur chaque cible.

Sur les cibles carabine 10m en carton, il faut placer un autocollant de contrôle sur la 1ère cible et un sur la dernière. Un seul coup est tiré sur chaque visuel.

6.3 Jaugeage

- Carabine 10m évaluation au dixième
  Les cibles en carton doivent être envoyés au préposé au CMDA pour le jaugeage.
- Pistolet 10m évaluation de dix

7. Distinctions (cartes-couronnes [CC])

Classe d'âge	Carabine 10m			Pistolet 10m		
	CC 12.-	CC 10.-	CC 8.-	CC 12.-	CC 10.-	CC 8.-
Seniors	312.0	310.0	305.0	294	287	284
Vétérans	310.0	308.0	304.0	293	285	280
Seniors vétérans	306.0	304.0	301.0	290	283	277

8. Frais de participation

Frais de participation par participant pour toutes les classes d'âge se montent à Fr. 20.-.

Le montant des frais de participation doit être versé dans les 30 jours suivant la facturation.

9. Saisie des résultats

Les résultats sont à saisir sur la
plateforme électronique de la FST (https://score.swissshooting.ch).

Lors de tirs sur installation Meyton, les résultats sont saisis dans l'application WEB dont la société dispose.

10. Renvoi du matériel

10.1 Matériel

Le matériel suivant sera retourné au RC CMDA 10m concerné:

- les cibles carabine 10m utilisées
- les cibles pistolet 10m utilisées
- les fiches des résultats des cibles électroniques
- les cibles carabine 10m inutilisées
- les autocollants de contrôle inutilisés

Le matériel manquant sera facturé.

10.2 Délai

Délai de renvoi du matériel et délai d'inscription pour les participants aux CSA: **22 janvier 2024** (timbre postal fait foi, envoi A-Prioritaire) au plus tard.

11. CSA 10m 2024

Les CSA 10m auront lieu le vendredi, 23 février 2024.

Les détails seront réglés dans les DE des CSA Carabine et Pistolet 10m.

12. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment les DE CMDA Carabine et Pistolet 10m de la saison 2022/2023 du 16 mai 2022;
- ont été approuvées par la Division Carabine 10/50m le 3 avril 2023;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Max Müller Chef de la Division Carabine 10/50m	Ignaz Juon Préposé au CMDA